REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Le Secrétaire Général

N°008/ANCCB-RDC/SG-EDD/BTB/11/2020

PERMIS SPECIAL D'EXPORTATION MATERIELS BIOLOGIQUES/APA

Je soussigné **Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**, Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, et Autorité Nationale Compétente APA/RDC, autorise en application du Protocole de Nagoya (art. 23) et de la Loi n°014-003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature (art. 53, 57, 80 pt4), l'exportation des matériels biologiques dont description ci-dessous, au bénéfice de Monsieur **Jonas DEPECKER**, chercheur au Jardin Botanique Meise, dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'Université de Kisangani et cette institution partenaire belge. Lesdits matériels devront subir des analyses génétiques au Jardin Botanique Meise.

Matériel concerné	: échantillons des caféiers sauvages et cultivés en silicagel et de graines du café vert
Quantité à exporter	: 500 échantillons des caféiers sauvages et 12 échantillons de graines du café vert
But	: analyses génétiques au Jardin Botanique Meise
Valable	: 6 mois
Fournisseur	: Entités Provinciales de la Tshopo/RD. Congo
Adresse	: Provinces de la Tshopo/RD. Congo
Provenance	: Province de la Tshopo/RD. Congo
Moyen de transport	: Avion

Les matériels repris ci-dessus sont transférés au Jardin Botanique Meise. Ils y seront gardés de façon permanente pour des études scientifique ultérieure. Les autorités de la RDC seront informées sur les résultats à travers les publications. Aucune utilisation commerciale ne sera effectuée sans autorisation écrite de l'autorité RDC.

Ce permis lui est délivré à titre provisoire pour valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23 NOV 2020

Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA
Autorité Nationale Compétente